

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-N° 2022-19**

Séance du 22 juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
09	09	08
Vote par procuration		01
Date de la convocation		12/07/2022
Date d'affichage		12/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr BAPTISTE Philippe, Maire de SAINT BEAUZILE.

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
BAPTISTE Philippe	X		
BOMPART Jérémy	X		
CHAZAL Isabelle		X	
DA SILVA SOUSA Auzenda	X		
DULIEU Christian	X		

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FAGES Philippe		X	
GOMEZ J. Pierre	X		
LEGENTIL Stéphane	X		
VILLEMIN Bernard	X		

Mr DULIEU Christian a été élu secrétaire de séance.

Mr FAGES Philippe a donné procuration à Mr BAPTISTE Philippe



Reçu le

OBJET DE LA DELIBERATION

**Location maison Rue de l'Ecole-Logement communal 3
Mme Mélanie DIAS.**

- 4 AOÛT 2022

Préfecture du Tarn

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu l'acquisition faite par la commune de St Beauzile par acte du 7 juillet 2022 et portant sur l'achat de biens immobiliers situés sur les parcelles B 955 et B 785
- Vu l'ensemble des biens immobiliers devenus biens communaux et propriétés de la commune de St Beauzile
- Vu que ces biens se composent d'une maison d'habitation, d'un atelier et d'une bâtisse ayant fait l'objet d'un ancien restaurant
- Vu la délibération n° 2022-18 en date du 22 juillet 2022

Monsieur le Maire informe les membres présents de toutes les conditions qui s'appliquent à cette location. Notamment, il précise que la location ne comprendra que la maison d'habitation, l'atelier et la partie non bâtie. Il précise, également, que Mme Mélanie DIAS louera ce logement à compter du 15 août 2022 (pour lui laisser le temps d'emménager) et que le paiement des loyers commencera au 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, accepte les propositions présentées par Monsieur le Maire, à savoir :

- le logement communal 3 situé : le Bourg-154 Rue de l'Ecole est loué à Mme Mélanie DIAS ;
- Mme Mélanie DIAS pourra occuper le logement à compter du 15 août 2022 et le paiement des loyers commencera le 1^{er} septembre 2022 ;
- le loyer mensuel est fixé à 800.00 € (huit cent euros), par mois, sans charges ;
- la caution ne sera pas demandée à Mme Mélanie DIAS.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents portant sur cette location.

Pour copie conforme au registre.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 26/07/2022

Et publication ou notification du 26/07/2022



Le Maire de SAINT BEAUZILE
Mr BAPTISTE Philippe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL-N° 2022-18**

Séance du 22 juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
09	09	08
Vote par procuration		01
Date de la convocation		12/07/2022
Date d'affichage		12/07/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mr BAPTISTE Philippe, Maire de SAINT BEAUZILE.

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
BAPTISTE Philippe	X		
BOMPART JérémY	X		
CHAZAL Isabelle		X	
DA SILVA SOUSA Auzenda	X		
DULIEU Christian	X		

Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FAGES Philippe		X	
GOMEZ J. Pierre	X		
LEGENTIL Stéphane	X		
VILLEMEN Bernard	X		

Mr DULIEU Christian a été élu secrétaire de séance.

Mr FAGES Philippe a donné procuration à Mr BAPTISTE Philippe



Reçu le

OBJET DE LA DELIBERATION

Location maison Rue de l'Ecole-Logement communal 3

Choix du locataire

- 4 AOÛT 2022

Préfecture du Tarn

Monsieur le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu l'acquisition faite par la commune de St Beauzile par acte du 7 juillet 2022 et portant sur l'achat de biens immobiliers situés sur les parcelles B 955 et B 785
- Vu l'ensemble des biens immobiliers devenus biens communaux et propriétés de la commune de St Beauzile
- Vu que ces biens se composent d'une maison d'habitation, d'un atelier et d'une bâtisse ayant fait l'objet d'un ancien restaurant

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est possible de mettre à la location la maison d'habitation ainsi que l'atelier mais il précise que la commune souhaite conserver l'ancien restaurant ; donc celui-ci ne sera pas mis à la location.

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de location qu'il a reçu à ce jour et informe les membres présents qu'il y a lieu de choisir la demande qui conviendra le mieux aux attentes de la commune ; précisant qu'une demande avait été transmise en mairie mais qu'à ce jour Monsieur le Maire n'a plus eu aucune nouvelle de cette personne donc il suppose que celle-ci n'est plus intéressée par la dite location.

Demandes reçues :

- François FAJARDO et Mélanie Dias (Famille avec deux enfants)
- Samuel DELACROIX (Professionnel recherchant une habitation et un local professionnel pour développer un labo de cuisine)
- Julien AGUILAR (associé avec une autre personne-Projet de brasserie et de traiteur solidaire-Projet obtention du statut OACAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré a décidé de voter à bulletin secret.

Résultats des votes :

Votants : 08

Pour : 06

Contre : 02

Nul : 00

Nombre de voix obtenues :

- François FAJARDO et Mélanie Dias : 06 voix
- Samuel DELACROIX : 02 voix
- Julien AGUILAR : 00 voix

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et au vu du résultat des votes, décide :

- d'attribuer le logement communal 3 composé de la maison d'habitation et de l'atelier à Mr François FAJARDO et Mme Mélanie DIAS

- que les conditions de location seront fixées par une délibération indépendante

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 26/07/2022
Et publication ou notification du 26/07/2022

Le Maire de SAINT BEAUZILE
Mr BAPTISTE Philippe

